



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II  
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DE LA CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE** Lundi 4 février 2002

*Vénérés Cardinaux,  
Chers Confrères dans l'épiscopat et le sacerdoce,  
Chers frères et soeurs!*

1. C'est pour moi un motif de joie de vous accueillir au début de la Session plénière de votre dicastère. En adressant à chacun mon salut cordial, je désire remercier de façon particulière le Cardinal Zenon Grocholewski, votre Préfet, pour les paroles nobles et chaleureuses avec lesquelles il a interprété vos sentiments.

J'ai écouté avec attention ce que le Cardinal-Préfet m'a exposé au sujet du programme et j'ai également lu le matériel préparatoire de ces intenses journées de réflexion. L'Eglise vit du dialogue fraternel permanent entre la Curie romaine et les Conférences épiscopales. Ce dialogue se déroule habituellement à travers la correspondance ordinaire, mais il exige parfois également des moments de profond partage et d'échange. L'Assemblée plénière est l'un de ces moments, grâce auxquels se développe une collaboration fructueuse et se renforce l'unité dans l'engagement constant au service de la communion ecclésiale.

2. Vous examinez actuellement des Orientations pour l'utilisation des compétences psychologiques dans l'admission et dans la formation des candidats au sacerdoce. Il s'agit d'un document qui se présente comme un instrument utile pour les éducateurs, appelés à discerner l'idonéité et la vocation des candidats en vue de leur bien et de celui de l'Eglise. Naturellement, l'apport des sciences psychologiques doit être inséré de façon équilibrée au sein de l'itinéraire de la vocation, en l'intégrant dans le cadre de la formation globale du candidat, de façon à sauvegarder la valeur et l'espace propres à l'accompagnement spirituel. Le climat de foi, le seul dans lequel puisse mûrir la réponse généreuse à la vocation reçue de Dieu, permettra une compréhension correcte de la signification et de l'utilité du recours à la psychologie, qui n'élimine pas toute difficulté et tension, mais qui favorise une plus profonde prise de conscience et un

exercice plus aisé de la liberté, pour engager une lutte ouverte et franche, avec l'aide irremplaçable de la grâce.

C'est pourquoi, il sera opportun d'accorder une attention particulière à la préparation d'experts en psychologie, qui devront allier à un bon niveau scientifique, une compréhension profonde de la conception chrétienne à propos de la vie et de la vocation au sacerdoce, de façon à être en mesure de fournir un soutien efficace à la complémentarité nécessaire entre la dimension humaine et la dimension surnaturelle.

3. J'ai également remarqué avec satisfaction le profond engagement dont vous avez fait preuve pour mener à bien les Visites apostoliques aux séminaires de droit commun et le désir d'en offrir une vision synthétique pour en assurer l'efficacité.

L'attention portée aux séminaires revêt aujourd'hui une importance tout à fait particulière, en raison de la situation générale dans laquelle se trouve l'Eglise. Il est nécessaire de faire en sorte que la formation qui y est dispensée soit d'un excellent niveau du point de vue intellectuel aussi bien que spirituel. Les candidats doivent être formés à la pratique de la prière, de la méditation, de l'ascèse personnelle, fondée sur les vertus théologiques vécues dans la vie quotidienne.

Il faudra, d'une façon particulière, susciter chez les élèves la joie de leur propre vocation. Le célibat pour le Royaume de Dieu devra être présenté comme un choix éminemment favorable à l'annonce joyeuse du Christ ressuscité. Il sera important, de ce point de vue, de susciter dans les âmes des séminaristes le goût de la charité ecclésiale et apostolique: vivre en communion avec le Christ, avec les Supérieurs, avec ses compagnons est la préparation la plus adaptée pour les futurs engagements du ministère.

4. Vous avez également l'intention d'affronter le débat à propos de la formation des étudiants en Droit canonique. Il s'agit d'un thème très actuel: le Droit canonique fondé sur l'héritage juridique et législatif d'une longue tradition, doit être considéré comme un instrument qui, reposant sur le primat de l'amour et de la grâce, assure l'ordre juste dans la vie de la société ecclésiale, ainsi que de chaque individu qui y appartient en vertu du Baptême.

Dans les circonstances actuelles, l'Eglise a besoin de spécialistes dans cette discipline, pour affronter les exigences juridiques et pastorales, qui apparaissent aujourd'hui encore plus complexes que par le passé. Les réflexions que vous proposerez à ce sujet, avec la contribution des Pères de l'Assemblée plénière provenant de diverses parties du monde, vous permettront d'élaborer des orientations appropriées pour l'action future du dicastère.

5. Au cours de ces journées, votre attention se concentrera également sur le rôle des personnes consacrées (religieux et religieuses) dans le monde de l'éducation. L'Eglise a une dette de reconnaissance envers les personnes consacrées, en raison des pages merveilleuses de dévouement à la cause de l'éducation et de l'évangélisation qu'elles ont écrites, en particulier au cours des deux derniers siècles. Dans l'Exhortation post-synodale *Vita consecrata*, j'ai déjà eu l'occasion de souligner leur caractère irremplaçable dans le monde de l'éducation. Tout en étant conscient des difficultés de nombreuses familles religieuses, je renouvelle aujourd'hui l'invitation à continuer à faire entrer "dans le champ de l'éducation le témoignage radical des biens du Royaume" (n. 96).

Une caractéristique particulière de la communauté éducative, qui oeuvre au sein de l'école catholique, est constituée par la présence de personnes consacrées et de laïcs. Les uns et les autres peuvent et doivent enrichir le projet éducatif par l'expérience qui leur est propre. Cela pourra avoir lieu si, dans leur formation spirituelle, ecclésiale et professionnelle, ils savent poursuivre l'objectif d'une mission partagée.

6. En ce qui concerne le secteur des vocations, l'Oeuvre pontificale pour les Vocations ecclésiastiques, qui accompagne et anime la pastorale des vocations depuis 1941, accomplit un travail précieux. En celle-ci, l'action princeps est la prière, en obéissance au mandat du Christ: "Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson" (Mt 9, 38; Lc 10, 2). C'est pour cette raison que la Journée mondiale de prière pour les Vocations, que l'on célèbre désormais depuis trente-neuf ans, pour faire participer toutes les communautés chrétiennes à une intense prière commune, afin que ne manquent pas de nombreuses et saintes vocations sacerdotales et religieuses, revêt une grande valeur.

Je constate avec satisfaction que, à la suite de l'impulsion donnée par l'Oeuvre pontificale susmentionnée, le programme des Congrès continentaux sur les vocations aux ministères ordonnés et à la vie consacrée a été poursuivi. Au mois d'avril prochain, après un travail fructueux d'interpellation des communautés diocésaines et régionales, sera célébré à Montréal le troisième Congrès pour l'Amérique du Nord, après ceux pour l'Amérique latine et l'Europe, dont les travaux ont été un succès. Il s'agit d'un événement que toute l'Eglise suivra en prière, comme j'ai déjà invité à le faire dans mon *Message pour la prochaine Journée mondiale de prière pour les vocations*. Je suis certain que cet important événement ecclésial, dont la date et le lieu sont providentiellement proches de la Journée mondiale de la Jeunesse à Toronto, fera croître dans les Eglises locales un engagement renouvelé au service des vocations et un enthousiasme plus généreux parmi les chrétiens du "Nouveau Monde".

Poursuivez votre service de soutien à la pastorale des vocations dans un esprit de joyeuse gratitude à l'égard du Seigneur pour le don incessant de vocations au ministère ordonné et à la vie consacrée et affrontez avec une confiance active les préoccupations dues au manque de

vocations dans certaines parties du monde, ainsi que celles liées aux graves exigences du discernement et de la formation de ceux qui sont appelés.

7. Je veux vous remercier, enfin, pour le service quotidien que vous rendez à l'Eglise en tant que Congrégation dans le secteur des Séminaires, des Universités et des Ecoles, en un mot dans le vaste monde de l'éducation. On attend des institutions éducatives une contribution fondamentale à l'édification d'un monde plus humain, fondé sur les valeurs de la justice et de la solidarité.

En vous assurant d'une prière spéciale pour votre travail au cours de l'Assemblée plénière, j'invoque sur tous d'abondantes lumières célestes, en gage desquelles je vous donne de tout coeur ma Bénédiction.